

Le Bureau Syndical, légalement convoqué le **vendredi 1^{er} octobre 2021**, s'est réuni le **jeudi 07 octobre 2021** à 09 heures 30 minutes au siège du SEROC, ZAC de Bellefontaine, 1 rue Marcel Fauvel 14400 BAYEUX, sous la présidence de **Madame Christine SALMON**, Présidente du SEROC.

Etaient présents :

COLLECTEA	François BAUDOIN, Bertrand COLLET, Loïc JAMIN, Yohan PESQUEREL, Frédéric RENAUD
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Alain DECLOMESNIL, Gérard MARY
PRE-BOCAGE INTERCOM	Christine SALMON, Christian VENGEONS
SEULLES TERRE et MER	Hubert DELALANDE,

Absents :

COLLECTEA	
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Coraline BRISON-VALOGNES (excusée), Gaëtan LEFEVRE (excusé)
PRE-BOCAGE INTERCOM	Bruno DELAMARRE (excusé)
SEULLES TERRE et MER	Hervé RICHARD (retard)

Date de convocation 01/10/2021
Nombre de délégués en exercice..... 14
Nombre de délégués présents 10
Nombre de votants..... 10
Secrétaire de séance Bertrand COLLET

Madame la Présidente procède à l'appel.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente, propose d'ouvrir la séance.

Monsieur Bertrand COLLET est nommé secrétaire de séance par l'assemblée.

Délibération n°2021-008 : Demande de subvention à la Région Normandie pour l'évènement « Le Café des astucieux – des clés pour réduire vos déchets au quotidien »

Exposé des motifs

Le SEROC organise un événement autour de la réduction des déchets du 21 septembre au 9 octobre 2021 lors des semaines européennes du développement durable :

- à Bayeux : du 21 au 25 septembre
- sur le Pré-Bocage (Les Monts d'Aunay et Cahagnes) : du 28 septembre au 2 octobre
- et à Vire-Normandie : du 5 au 9 octobre

Il s'agit d'une manifestation intitulée « Café des astucieux – des clés pour réduire vos déchets au quotidien ». Sous forme d'ateliers et de conférences participatives, l'objectif est de donner des solutions simples, pratiques au quotidien et dans différents domaines pour réduire ses déchets pas à pas : réparer ses appareils électriques, apprendre les bases de la couture pour réparer ses vêtements, fabriquer ses propres produits d'entretien, connaître les techniques anti-gaspi' en cuisine, etc. Cette manifestation se veut accessible à tous.

Dans ce sens, le SEROC souhaite solliciter la Région Normandie afin d'obtenir une subvention de 8000€ qui permettra de financer en partie l'événement.

Décision du Bureau Syndical

Vu l'article L.5711-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux syndicats mixtes,

Vu l'article L.5211-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organe délibérant,

Vu l'article L.5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions du Président,

Vu la délibération n°2020-025 du Comité Syndical du 29 septembre 2020 donnant délégation au bureau syndical,

Vu la délibération n°2021-013 du Comité Syndical du 9 mars 2021 adoptant le règlement intérieur des instances

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

Le Bureau Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) D'AUTORISER** la Présidente à faire une demande de subvention pour cet évènement auprès de la Région Normandie.
 - 2) D'AUTORISER** la Présidente à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision
-

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La Présidente,
Christine SALMON.


Syndicat mixte de traitement
Et de valorisation des déchets ménagers
de la Région Ouest Calvados
(SEROC)

REÇU EN PREFECTURE

le 19/10/2021

Application agréée E-legalite.com